

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Albert Rösti
Chef du Département fédéral des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC
3003 Berne

Par courriel :
finanzierung@bav.admin.ch
esther.jutzeler@bazl.admin.ch

Réf. : 24_COU_7326

Lausanne, le 27 novembre 2024

Procédure de consultation fédérale
Consultation fédérale concernant la modification de la loi sur l'aviation (LA) (24_GOV_821)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat vaudois remercie le DETEC de le consulter sur le projet de modification de la loi sur l'aviation (LA).

Globalement, il soutient le projet de modification qui permet entre autres la mise en œuvre de plusieurs motions ainsi qu'un renforcement du rôle de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) en lien avec les installations annexes et les procédures relatives aux plans des zones de sécurité.

Il relève toutefois que les modifications légales proposées auront pour conséquence qu'un plus grand nombre de personnel (navigant et au sol) sera soumis à une vérification de leurs antécédents. Cela se traduira par une charge de travail supplémentaire pour les polices cantonales chargées d'évaluer ce risque de sûreté, notamment du fait que les contrôles doivent être renouvelés chaque année pour certaines catégories de personnel.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER



Michel Staffoni

Copies

- DGMR
- OAE